

17. Janvier 1821.

Ministère

de

l'Intérieur.

Sciences

et

Beaux-Arts.

École de Rome.

Explications

relatives aux Dépenses

de 1821.

Monsieur, J'ai sous les yeux votre lettre Du 3. De ce mois et je vois que vous portez les Dépenses de l'École de Rome en 1821 à 106,433 f. par apparence.

Cependant il n'a pas été possible d'inscrire au Budget proposé plus de 92,000 f.

Il faut donc absolument chercher des moyens de réduction sur les frais, car on ne peut sous aucun prétexte dépasser les allocations.

Il conviendrait de remettre l'exécution des travaux de constructions d'édifices et de grosses réparations, et de restreindre les Dépenses enfin jusqu'à ce que les ressources et les économies autorisent à se livrer à des améliorations sans doute intéressantes et que j'approuve en principe, mais pour lesquelles il est nécessaire d'attendre des circonstances favorables.

Je vous prie de faire vos dispositions en conséquence des explications que contient la présente.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur
Pour son Excellence et par son ordre.

Le Comptable d'Etat
Secrétaire général.

[Signature]

M. Chérin, Directeur de l'École de Rome